

**DIRECTION
DES
TRANSPORTS TERRESTRES**

Pu faatere i te 'ohipa utara'a nā te fenua

N° TAHITI 002493

93 Avenue Pomare V - FARIIPITI

BP. 4586 - 98713 PAPEETE

Tél. 40 54 96 54 - Fax. 40 54 96 52

Email : dti@transport.gov.pf

Site : www.transports-terrestres.pf

FORMULAIRE

relatif à la profession d'exploitant de :

- TAXI
 VEHICULE DE REMISE
 VEHICULE MULTI-TRANSPORTS

sur l'île de :

(Loi du Pays n° 2018-11 du 29 mars 2018 portant réglementation de l'activité de transport routier avec chauffeur, au moyen de véhicule de moins de dix places assises)



TYPE DE DEMANDE

(cocher la case correspondante)

(Voir la liste des pièces à fournir en page 5)

- Demande d'autorisation d'exercer la profession (pièces à fournir : Liste 1)
 Demande de transfert de l'autorisation d'exercer la profession (pièces à fournir : Liste 1)
 Demande de transfert (**après décès du titulaire**) de l'autorisation d'exercer la profession (pièces à fournir : Listes 1 et 2)
 Demande de licence(s) supplémentaire(s) (pièces à fournir : Listes 1 et 3)

1 – IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

(cocher la case correspondante)

PERSONNE PHYSIQUE

ou

PERSONNE MORALE

↓	↓
Nom :	DENOMINATION ou RAISON SOCIALE :
Prénoms :	Siège social :
Date et lieu de naissance :	<u>Responsable de la société :</u>
Profession actuelle :	Nom :
Nom de l'employeur :	Prénoms :
	Date et lieu de naissance :

COORDONNEES POSTALES ET TELEPHONIQUES

du bénéficiaire de la présente demande d'autorisation

Adresse géographique :

Adresse électronique :@.....

Adresse postale : B.P Code Postal : Commune :

Téléphones : (Dom.) (Bur.) (Vini)

N.B. : Les informations recueillies à partir de ce formulaire font l'objet d'un traitement informatisé destiné à la gestion des pièces administratives relatives aux activités de transport, par la Polynésie française. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 06 janvier 1978 modifiée, vous pouvez exercer vos droits d'accès et rectification aux données vous concernant en vous adressant à la Direction des transports terrestres (dti@transport.gov.pf).

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

(ne rien inscrire)

Dossier reçu le :/...../...../ par (nom de l'agent) : Complet Incomplet

Pièces manquantes :

2 – DESCRIPTIF DE LA PRESTATION ENVISAGEE

Nombre de licence(s) demandée(s) :

Objet du projet (présenter sur papier libre si besoin est) :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

3 – RENSEIGNEMENTS SUR LE(S) CONDUCTEUR(S)

Le titulaire de l'autorisation aura l'obligation de fournir :

- un document délivré par la CPS attestant de sa qualité d'employeur ;
- un accusé de réception de déclaration préalable à l'embauche (D.P.A.E) délivrée par la CPS pour chaque conducteur.

Tout chauffeur doit être titulaire de l'attestation de qualification professionnelle.

Nom	Prénom	Titulaire de l'AQP		Référence de l'arrêté	N°
		Oui	Non		

Les exploitants employant des conducteurs pour la conduite des véhicules définis par la présente loi du pays doivent fournir au service chargé des transports terrestres, un accusé de réception de déclaration préalable à l'embauche avant le commencement de l'activité professionnelle du chauffeur salarié, puis la liste nominative et exhaustive du personnel employé au cours de l'année *n* établie par la Caisse de prévoyance sociale, avant le 31 janvier de l'année *n + 1*.

4 – RENSEIGNEMENTS SUR LE(S) VEHICULE(S)

Loi du pays n° 2018-11 du 29 mars 2018 (Chapitre I - Définitions) :

Taxi	Véhicule de remise	Véhicule multi-transports
- de genre voiture particulière - de carrosserie conduite intérieure ou break - de 3 portes minimum non compris le hayon arrière	- de genre voiture particulière	- de genre voiture particulière, ou camionnette de carrosserie châssis avec double-cabine, plateau ou fourgon - de 3 portes minimum, non compris le hayon arrière, à l'exception des camionnettes de carrosserie plateau

Qté	Type commercial <i>(Exemple : 407)</i>	Marque <i>(Exemple : Peugeot)</i>	Genre <i>(Exemple : voiture particulière)</i>	Nbre de places	Date de mise en service du véhicule	Age	Observations*

* modifications apportées au véhicule de base fourni par le constructeur

5 – ZONE(S) DE STATIONNEMENT DES VEHICULES DE TAXI

Zone de stationnement (exemples : aéroport, station vaima, etc....)

6 – RENSEIGNEMENTS SUR LE TITULAIRE D'UNE AUTORISATION

(à compléter s'il s'agit d'une demande de transfert ou de licence supplémentaire)

Le titulaire d'une autorisation d'exercer et d'une licence attachée à un véhicule peut, en cas de cessation d'activité et à condition d'avoir assuré une exploitation effective et continue du véhicule pendant 5 ans au moins, solliciter son transfert.

Il en est de même lorsque le titulaire d'une autorisation d'exercer et de la licence qui y est attachée souffre d'une maladie ne lui permettant plus d'exercer son activité professionnelle.

Un transfert de l'autorisation d'exercer et des licences qui y sont attachées n'est possible que pour le conjoint du titulaire, ses père et mère, ses enfants ou petits-enfants.

NOM :

Prénom :

Titulaire de l'autorisation n° délivrée le

Par arrêté n° sur l'île de

Et de la ou des licence(s) qui y sont rattachées n°

En cas de transfert, je soussigné(e),,
m'engage à ne plus exercer la profession d'exploitant au moyen de l'autorisation et de la ou des licence(s) qui y
sont rattachée(s), mentionnées ci-dessus.

Fait à le

Signature

7 – RENSEIGNEMENTS SUR LES AYANT-DROITS

(à compléter s'il s'agit d'une demande de transfert APRES DECES du titulaire)

AYANT-DROITS DE :

Né(e) le à

Décédé(e) le à

NOM	PRENOMS	DATE DE NAISSANCE	LIEN DE PARENTE
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

8a – DECLARATION SUR L'HONNEUR

(à remplir dans le cas d'une personne physique)

Je soussigné(e), M, Mme,

né(e) le à

déclare sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis ci-dessus et m'engage à :

- régulariser ma situation vis-à-vis de la Direction des impôts et des contributions publiques et du registre du commerce ;
- fournir à la direction des transports terrestres le numéro d'identification T.A.H.I.T.I. ;
- me présenter aux épreuves de l'examen de l'attestation de qualification professionnelle, si je n'en suis pas titulaire ;

dès que ma demande d'exercer la profession d'exploitant recevra l'approbation des instances administratives.

Fait à le

Signature

8b – DECLARATION SUR L'HONNEUR

(à remplir dans le cas d'une société en cours de constitution)

Je soussigné(e), M, Mme,

né(e) le à

agissant en qualité de

de la société

déclare sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis ci-dessus et m'engage à fournir à la Direction des transports terrestres un exemplaire des statuts et un extrait de l'immatriculation de l'entreprise au registre du commerce et le numéro d'identification T.A.H.I.T.I., dès que ma demande la profession d'exploitant recevra l'approbation des instances administratives.

Fait à le

Signature

ATTENTION :

Toute fausse déclaration est passible d'une amende de 1 800 000 F CFP ou de 1 an d'emprisonnement (articles 441-2, 441-6 et 441-7 du code pénal).

PIECES A FOURNIR

LISTE 1

Personne physique

- 1 copie de la carte d'identité ou du passeport en cours de validité
- 1 copie du permis de conduire
- 1 bulletin n° 3 du casier judiciaire délivré depuis moins de 3 mois à compter de la date de dépôt du dossier
- 4 photos d'identité récentes (format 45 mm x 35 mm)
- 1 copie de la carte grise ou 2 factures pro-forma du futur véhicule exploité
- 1 fiche du centre de formalités des entreprises (patente) ou l'engagement de le fournir à la direction des transports terrestres après délivrance de l'autorisation d'exercer
- 1 copie de l'attestation de qualification professionnelle
- 3 enveloppes timbrées au tarif en vigueur libellées aux nom et adresse du demandeur
- 1 autorisation de stationnement délivrée par le maire de la commune concernée pour un stationnement sur la voie publique ou par le Président de la Polynésie française à l'intérieur du domaine public territorial ou par le propriétaire du domaine privé accueillant du public, pour les exploitants de taxis

Personne morale

- 1 copie de la carte d'identité ou du passeport en cours de validité du représentant légal
- 1 bulletin n° 3 du casier judiciaire du représentant légal délivré depuis moins de 3 mois à compter de la date de dépôt du dossier
- 1 copie de la carte grise ou 2 factures pro-forma du futur véhicule exploité
- 1 fiche du centre de formalités des entreprises (patente) ou l'engagement de le fournir à la direction des transports terrestres après délivrance de l'autorisation d'exercer
- 1 exemplaire des statuts
- 1 extrait de l'immatriculation de l'entreprise au registre du commerce et le numéro d'identification T.A.H.I.T.I. ou l'engagement de le fournir au service chargé des transports terrestres après délivrance de l'autorisation d'exercer
- 1 copie de l'attestation de qualification professionnelle des chauffeurs
- 1 copie des permis de conduire des chauffeurs
- 3 enveloppes timbrées au tarif en vigueur libellées aux nom et adresse du demandeur
- 1 autorisation de stationnement délivrée par le maire de la commune concernée pour un stationnement sur la voie publique ou par le Président de la Polynésie française à l'intérieur du domaine public territorial ou par le propriétaire du domaine privé accueillant du public pour les exploitants de taxis

LISTE 2

S'il s'agit d'une demande de transfert APRES DECES du titulaire, en plus des pièces de la liste 1, veuillez joindre :

- Acte de décès du titulaire de l'autorisation
- Actes de naissance des ayant-droits et acte de mariage du titulaire décédé
- Certificat d'hérédité ou copie de la notoriété (ou attestation de la notoriété en cours d'établissement)
- Attestation cosignée de tous les ayant-droits désignant le bénéficiaire de l'autorisation
- Licence(s) cartonnée(s) du titulaire de l'autorisation
- Carte violette du véhicule ou des véhicules exploités(s)

Rappel : En cas de décès du titulaire de l'autorisation, les ayant-droits énumérés par l'article LP 15 de la loi du pays n° 2018-11 du 29 mars 2018 susvisée disposent d'un délai d'un (1) an à compter de la date du décès du bénéficiaire pour présenter un successeur de leur choix.

LISTE 3

S'il s'agit d'une demande de licence(s) supplémentaire(s), en plus des pièces de la liste 1, veuillez joindre :

- 1 lettre motivant la demande

Pour rappel : Extrait de la loi du pays n° 2018-11 du 29 mars 2018, Chapitre II – Champ d'application géographique :

Article LP 6.- Les véhicules de taxis et les véhicules de remise

Dans les îles de Tahiti, Moorea, Huahine, Raiatea, Tahaa et Bora-Bora, les véhicules avec chauffeur utilisés (...) ne peuvent être que des taxis ou des véhicules de remise.

Article LP 7.- Les véhicules multi-transports

Dans les îles autres que Tahiti, Moorea, Huahine, Raiatea, Tahaa et Bora-Bora, les véhicules avec chauffeur utilisés (...) ne peuvent être que des véhicules multi-transports, ou des véhicules de remise (...).